

Mercredi 17 Février 2016 - n°74

**Institutions - Gouvernement** - Les nouveaux visages pour les territoires

**Economie** - CCTDC : Face à la ministre, Villes de France mobilisée pour faire vivre la culture localement

**Economie** - Fonds de soutien emprunts à risque : élargissement de la palette d'options offerte aux collectivités

**Emploi** - La Garantie jeunes se généralise

**Développement durable** - Loi pour la lutte contre le gaspillage alimentaire : éducation dans les écoles

**Energie** - Prix énergies citoyennes 2016

**Economie** - Le label Cit'ergie de l'ADEME accompagne des collectivités exigeantes pour le climat

## INSTITUTIONS - GOUVERNEMENT



### Les nouveaux visages pour les territoires

A la suite du remaniement décidé par le Président de la République le jeudi 11 février 2016, le gouvernement Valls III arrive avec de nouveaux intitulés et de nouvelles personnalités. Deux nouveaux ministres et trois nouvelles secrétaires d'Etat ont désormais en charge les collectivités territoriales et les territoires.

#### Le retour d'un ministère de l'aménagement du Territoire

C'est maintenant un vaste **ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales** qui remplace le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, anciennement dirigé par Sylvia Pinel. Après 23 années d'absence au gouvernement, **Jean-Michel Baylet** est de nouveau appelé au poste de ministre. Il a occupé les fonctions de maire, président du conseil général du Tarn-et-Garonne (jusqu'en 2015), puis sénateur (jusqu'en 2014). **Nommé à la tête du ministère de l'aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales**, il reprend en partie les fonctions de Sylvia Pinel qui a laissé son poste au gouvernement, pour se consacrer pleinement à celui de première vice-présidente de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées.

#### Des visions divergentes de la réforme territoriale

Aux côtés de Jean-Michel Baylet, va travailler **Estelle Grelier**, **secrétaire d'Etat à la réforme territoriale**. Le nouveau ministère qui aura pour mission les collectivités territoriales, abritera deux visions opposées de l'aménagement du territoire : l'une fervente partisane de l'intercommunalité et l'autre défenseur du département. Actuellement députée de la Seine-Maritime, elle commença sa carrière en tant qu'assistante parlementaire puis directrice de cabinet à la mairie de Fécamp, ville où elle deviendra par la suite conseillère municipale en 2001 et présidente de la communauté de communes en 2008. Elle est également conseillère régionale de Normandie (depuis 2004). Au sein du Parti Socialiste (PS), elle fut notamment secrétaire nationale à la décentralisation et à la modernisation de l'Etat, et plus récemment secrétaire nationale chargée du pôle justice sociale et cohésion territoriale (depuis juin 2015). Dans ce Gouvernement, elle aura l'épineuse charge de devoir retravailler la réforme de la DGF.

#### Des nouvelles orientations en matière de logement

Le volet logement, quant à lui, a été attribué à **Emmanuelle Cosse**. Secrétaire nationale d'Europe Ecologie Les Verts (EELV), elle a été nommée **ministre du logement et de l'habitat durable**. Le logement est un domaine qu'elle connaît déjà bien, puisqu'elle fut vice-présidente du conseil régional chargée du logement, de l'habitat et du renouvellement urbain et de l'action foncière entre 2010 et 2015. Par ailleurs, elle fut également responsable du logement lors de la campagne pour les présidentielles de 2012 d'Eva Joly. Lors de la passation de pouvoirs avec Sylvia Pinel, la nouvelle ministre a annoncé qu'elle allait « reprendre » le texte du très attendu projet de loi Egalité et Citoyenneté, qui comprend un important volet logement. Elle devra aussi partager ce dossier particulier avec Ericka Bareigts, nouvelle secrétaire d'Etat à l'Egalité réelle, dont il reste encore à faire l'exégèse du contenu réel du portefeuille ministériel.

#### Un nouveau secrétariat d'Etat chargé de la ville

Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, a pour **secrétaire d'Etat chargée de la ville**, **Hélène Geoffroy**, députée-maire de Vaulx-en-Velin. Elle s'est occupée de la lutte contre l'exclusion au sein du PS en tant que secrétaire nationale entre 2012 et 2014 et fut également vice présidente du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances en 2013. En matière de politique de la ville, elle doit suivre la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville 2015-2020.

#### Négociation climatique et biodiversité touchées par le remaniement

Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer s'est vu attribuer le nouvel appendice des relations

internationales sur le climat. Lors de ce remaniement. Barbara Pompili, députée écologiste de la Somme, devient aussi secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité au sein de ce ministère dirigé par Ségolène Royale.

### **Une nouvelle tête pour la fonction publique**

Parmi les départs du gouvernement, celui de Marylise Lebranchu, anciennement ministre de la décentralisation et de la fonction publique. Annick Girardin qui était jusqu'alors secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, en charge du Développement et de la Francophonie, reprend son poste sous le nom de ministre de la Fonction publique. Elle aura prochainement en charge le dossier concernant le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ainsi que le projet de loi « déontologie des fonctionnaires ».

Pour accéder à la [liste complète](#).

## **ECONOMIE**



### **CCTDC : Face à la ministre, Villes de France mobilisée pour faire vivre la culture localement**

Dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), organe de dialogue entre le ministère de la Culture et de la Communication et les associations nationales d'élus locaux, Villes de France a porté la voix des collectivités de taille infra-métropolitaine. En présence d'élus représentant l'AMF, France urbaine, les maires ruraux, l'Association des maires de villes et banlieues de France (AMVBF) et la Fédération nationale des

collectivités pour la culture (FNCC), Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais et présidente de Villes de France, a rappelé que la culture est essentielle dans les villes afin d'assurer l'épanouissement des citoyens et notamment de la jeunesse. Alexandre Malfait, adjoint à la culture et à l'attractivité territoriale à Arras, a soutenu les positions de Villes de France à ses côtés.

### **Deux axes clés pour la nouvelle ministre : l'enfance et la culture populaire.**

Audrey Azoulay, nouvelle ministre de la Culture et de la Communication, a ouvert son discours en réaffirmant que le ministère se veut d'abord celui des artistes et porte des interrogations de moyens et de résultats. La ministre a souligné le caractère essentiel du CCTDC comme espace de dialogue permettant notamment d'échanger sur les attentes des collectivités. En clôture de cette séance plénière, la ministre a évoqué « *une colonne vertébrale de la culture* » qui persiste en dépit « *d'un affaiblissement de l'armature générale* », et rappelé que « *l'année tragique de 2015 amène les acteurs de la culture à se réinventer collectivement* ». Enfin, le ministère a donné deux axes forts pour la fin du mandat que seront l'enfance et la culture populaire.

**Concertation et rayonnement des territoires dans un contexte contraint** Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, a relevé trois enjeux essentiels pour les collectivités locales que sont la nécessité d'une co-construction de projets culturels, la loi NOTRe maintenant la culture comme compétence partagée, mais aussi la pression qui s'exerce sur les budgets dans un contexte contraint, et enfin l'optimisme des territoires en faveur d'un rayonnement de la culture notamment via le patrimoine et les festivals.

### **Réengagement financier dans les conservatoires et critères du ministère**

Tout en réaffirmant la satisfaction de Villes de France face au réengagement de l'Etat dans les conservatoires, elle a soulevé la demande de l'association de voir ce soutien financier renforcé et pérennisé. Le ministère a annoncé les quatre critères conditionnant le soutien financier de l'Etat aux conservatoires:

- favoriser l'ouverture à la diversité sociale,
- renouveler les pratiques collectives,
- ouvrir les champs disciplinaires,
- travailler en réseau avec le tissu culturel local.

### **Assises territoriales de la culture**

A la suite des annonces ministérielles sur la tenue d'assises territoriales de la culture au printemps 2016, la présidente a formulé le souhait de Villes de France d'une construction de ces assises comme des espaces de dialogue pour une vision partagée de la culture et d'une prise en compte des villes de taille infra-métropolitaine dans l'organisation de ces assises. Ces villes, fréquemment volontaristes tout en restant pragmatiques, sont en effet des pivots de l'animation d'un territoire en matière de culture et de sport.

## **ECONOMIE**



### **Fonds de soutien emprunts à risque : élargissement de la palette d'options offerte aux collectivités**

Réuni le 28 janvier 2016 sous la présidence de Claude Raynal, sénateur de Haute-Garonne, le Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) du fonds de soutien créé pour aider les collectivités ayant contracté des emprunts à risque a statué, comme la loi lui en confie la responsabilité, sur le devenir du dispositif d'aide dit dérogatoire.

Prévu à l'article 6 du décret n°2014-444 régissant les activités du fonds, ce

dispositif permet à une collectivité ou à un établissement bénéficiaire du fonds de soutenir de mobiliser l'aide de l'Etat sous forme de bonifications des échéances d'intérêt payées sans procéder au remboursement définitif du prêt à risque.

Le CNOS a précisé dans quelles conditions ce mécanisme pourrait être prolongé au-delà de trois ans, durée pendant laquelle il est d'ores-et-déjà accessible sans conditions particulières.

Il a été décidé à l'unanimité que, à l'exception des prêts indexés sur la parité EUR/CHF, dont la désensibilisation à court terme est impérative, les autres catégories de prêts à risque éligibles au fonds de soutien pourront s'inscrire dans le dispositif suivant :

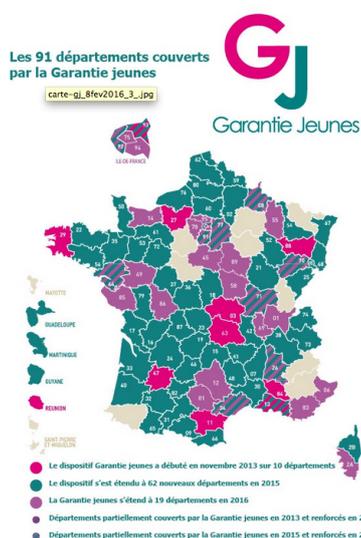
- Possibilité de conserver le prêt au-delà de 3 ans sans perdre le bénéfice de l'aide et maintien de la possibilité de mobiliser celle-ci pour compenser les intérêts dégradés (c'est-à-dire au-delà du taux de l'usure) payés sur une échéance ;
- Obligation d'une demande expresse du bénéficiaire tous les trois ans en cas de souhait de renouvellement du bénéfice de ce régime ;
- Applicabilité jusqu'à 2028 (échéance du fonds de soutien) au plus tard.

Cette disposition s'inscrit désormais dans la doctrine d'emploi du fonds de soutien et sera incorporée aux textes réglementaires régissant l'activité du fonds de soutien dans les toutes prochaines semaines.

Le Président du CNOS indique que cette mesure « permet à chaque bénéficiaire du fonds d'exercer un choix lucide de conservation temporaire du prêt à risque en levant l'incertitude sur le devenir au-delà des trois premières années du dispositif dérogatoire ».

Il a également rappelé « que la conservation d'emprunts non excessivement dégradés peut permettre de limiter au moins temporairement le besoin d'endettement supplémentaire à mettre en place, et que l'obligation de procéder à une demande expresse de renouvellement tous les trois ans obligera la collectivité à débattre régulièrement et à surveiller l'évolution de son risque. »

## EMPLOI



### La Garantie jeunes se généralise

La Garantie jeunes est un dispositif d'État, destiné à aider les 16-25 ans en situation de précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Ce dispositif octroie une allocation forfaitaire de 461 euros mensuels (hors aide au logement) aux bénéficiaires qui s'engagent dans un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.

#### Extension à 19 nouveaux départements et 85 nouvelles missions locales

C'est ainsi que 19 nouveaux départements ont été choisis, le 8 février dernier, par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, pour intégrer cette expérimentation.

A ce jour, 72 départements déploient la Garantie jeunes dans 273 missions locales. Fin 2016, ils seront 91 départements dans 358 missions locales. Ainsi, 46 000 jeunes sont entrés dans le dispositif depuis le début de l'expérimentation, en 2013, et 3 actuellement 35 000 sont en cours d'intégration.

Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective, bénéficiant de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

83 % des bénéficiaires ont eu une ou plusieurs expériences professionnelles après deux mois d'accompagnement dans le cadre de la Garantie jeunes.

#### Profils des bénéficiaires à leur entrée dans le dispositif

- 94 % n'étaient ni étudiants, ni en emploi, ni en formation ;
- 80 % d'entre eux étaient sans diplôme ou très peu qualifiés ;
- 21 % habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- 18 % n'étaient pas connus des missions locales.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

**N'EN PERDS PAS UNE MIETTE, FINIS TON ASSIETTE !**



CHACQUE FRANÇAIS JETTE EN MOYENNE 20 KG D'ALIMENTS PAR AN À LA POUBELLE: 7 KG DE RESTES DE REPAS, DE FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS ET NON CONSOMMÉS.

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)



## Loi pour la lutte contre le gaspillage alimentaire : éducation dans les écoles

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, parue le 12 février 2016, incite à privilégier la prévention puis le don ou la transformation, suivis de la valorisation pour l'alimentation animale et enfin l'utilisation des invendus pour du compost ou de la méthanisation. Parmi les mesures concernant les collectivités, le texte prévoit la mobilisation des acteurs locaux, une communication envers les consommateurs notamment liée aux programmes locaux de prévention des déchets, ainsi que la dispense d'information et d'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles.

## ENERGIE



### Prix énergies citoyennes 2016

Les « Prix Énergies Citoyennes 2016 » récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie. Les différents « Prix Énergies Citoyennes » (Prix Cofély) sont attribués par un jury indépendant, dont est membre *Villes de France* depuis la création de ce prix. L'ensemble des collectivités

(communes, groupements de communes, départements, régions) peuvent concourir.

Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site internet du Prix, doit permettre au jury d'analyser les actions de la collectivité sur les trois critères retenus : maîtrise de l'existant, vision stratégique, actions exemplaires.

De manière à minimiser le temps nécessaire pour remplir le dossier de candidature, les villes et EPCI ont la possibilité de remplir le dossier de façon succincte et de renvoyer, pour chaque question/critère, vers des documents annexés au dossier (version papier ou support informatique).

Les prix seront décernés par catégorie de taille de collectivités.

La **date limite** de réception des dossiers est fixée au **4 mars 2016**.

Les dossiers peuvent être remplis en ligne sur le site web dédié :

<http://www.energies-citoyennes.fr/>

Le lien facebook : <https://www.facebook.com/PrixEnergiesCitoyennes?fref=ts>

Le lien Twitter -> @E\_citoyennes : [https://twitter.com/E\\_citoyennes](https://twitter.com/E_citoyennes)

Pour en savoir plus sur le Prix, il est possible de contacter directement :

- Linda Sadassivame : 01 41 20 13 51
- Adams M'baye : 01 41 20 13 24
- Virginie Violet : 01 41 20 15 32
- ou par email : [\[email protected\]](mailto:email_protected)

## ECONOMIE



### Le label Cit'ergie de l'ADEME accompagne des collectivités exigeantes pour le climat

Cit'ergie est le dispositif destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Partenaire de ce label d'excellence, *Villes de France* s'est notamment engagée à mieux faire connaître le label Cit'ergie de l'ADEME (label European Energy Award) auprès de son réseau urbain lors du comité national stratégique du label en septembre 2015.

#### Un processus fondé sur la durée

Il s'agit d'un label en trois niveaux qui récompense pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Pour 2016, L'ADEME a remis les labels Cit'ergie et CAP Cit'ergie à 19 collectivités lors des Assises européennes de la transition énergétique, à Dunkerque à la fin du mois de janvier 2016.

#### Les lauréats en vidéos

Douze ont obtenu le label Cit'ergie, attribué aux collectivités dépassant 50 % de réalisation de leur potentiel d'actions :

- la communauté d'agglomération de Besançon (25) [vidéo](#), la ville d'Equeurdreville-Hainneville (50) ; [vidéo](#)
- la communauté d'agglomération de Lorient (56) ; [vidéo](#)
- la ville de Lorient (56) [vidéo](#), la ville de Lyon (69) [vidéo](#), la ville de Malaunay (76) ; [vidéo](#)
- la métropole de Nantes (44) ; [vidéo](#)
- la métropole de Nice (06) ; [vidéo](#)
- la communauté d'agglomération de Poitiers (86) ; [vidéo](#)
- la ville de Poitiers [vidéo](#), la ville de Montmélian (73) ; [vidéo](#)
- et la ville de Nantes (44). [vidéo](#)

Sept collectivités accèdent au label CAP Cit'ergie, pour 35 % du potentiel réalisé, et en bonne voie d'atteindre le label Cit'ergie d'ici 4 ans :

- la communauté d'agglomération d'Angoulême (16) ; [vidéo](#)
- la ville d'Annecy (74) ; [vidéo](#)
- la ville de Baie-Mahault (971) ; [vidéo](#)
- la communauté d'agglomération Cap Excellence (971) ; [vidéo](#)
- la ville de Caen (14) ; [vidéo](#)
- la ville de Delle (90) ; [vidéo](#)
- et la ville de Saint-Nazaire (44). [vidéo](#)

### **Un processus d'amélioration continu**

Désormais, 100 collectivités françaises sont engagées dans la démarche, soit 10,2 millions d'habitants aujourd'hui concernés. L'ADEME leur propose un outil d'appui opérationnel pour la mise en œuvre de leur politique énergétique et climatique, en cohérence avec l'ambition des territoires à énergie positive, l'élaboration des PCAET (Plans Climat-Air-Energie Territoriaux), la construction du volet énergie des Agendas 21, et leur engagement dans la Convention des Maires.

[Lire l'article « Cit'ergie : en 2016, 100 collectivités engagées pour le climat ! » sur le blog presse ADEME](#)

[Consulter le site www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)

## **AGENDA**

### **Mardi 15 mars 2016 - Paris**

Rendez-vous de l'intelligence locale : "*Faire vivre le coeur des villes*" **Mardi 22 mars 2016 - Paris**

Rencontre avec Philippe Whal, Président du Groupe La Poste **Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016 - Beauvais**

Congrès annuel de Villes de France **Mercredi 30 mars 2016 - Paris**

Rencontre avec Jean-Louis Chaussade, Directeur général de Suez

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi